

Le 13 octobre 2020

Programme des eaux usées  
Environnement et Changement climatique Canada  
351, boul. Saint-Joseph  
Gatineau (QC) K1A 0H3  
[ec.eaux-usees-wastewater.ec@canada.ca](mailto:ec.eaux-usees-wastewater.ec@canada.ca)

À qui de droit,

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux ingénieurs du pays, dont le nombre s'élève actuellement à plus de 300 000. Étant le seul porte-parole national de la profession d'ingénieur, notre organisme collabore depuis longtemps avec le gouvernement fédéral pour l'aider à élaborer les lois, les règlements et les politiques publiques qui touchent la profession. Bien que nous comprenions les complexités fédérales et provinciales liées à la gestion des effluents des systèmes de traitement des eaux usées, nous apprécions l'occasion qui nous est offerte de fournir nos commentaires sur les modifications proposées au *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU)*, en particulier en ce qui concerne les autorisations transitoires et temporaires.

Qu'il s'agisse de protéger des actifs économiques en veillant à la solidité des systèmes et des infrastructures physiques d'assainissement des eaux usées ou de développer de nouvelles solutions innovantes pour résoudre des problèmes complexes, la population canadienne dépend largement de l'expertise objective de la profession d'ingénieur. Compte tenu du niveau de risque que posent pour le milieu naturel les systèmes d'assainissement et les infrastructures qui ne répondent pas aux normes de qualité des effluents, Ingénieurs Canada estime que les personnes qui effectuent des évaluations pour des projets désignés en vertu du *RESAEU* devraient posséder un niveau élevé de compétences techniques et d'éthique, et devraient être tenues professionnellement responsables de leurs actes.

Actuellement, les paragraphes 7 (4) et 34 (4) du *RESAEU* indiquent que les méthodes d'évaluation doivent être conformes aux « pratiques d'ingénierie » généralement reconnues; cependant, le règlement ne définit pas de normes cohérentes pour ces pratiques d'ingénierie. L'intégration de la responsabilité des ingénieurs dans le règlement permet d'ancrer le processus réglementaire du génie dans la trame du gouvernement et contribue à préserver la sécurité des Canadiens et la protection de l'environnement.

.../2

En plus du *RESAEU*, les provinces ont des règlements qui régissent les rejets d'eaux usées dans les eaux souterraines et de surface (p. ex. : le B.C. Reg. 87/2012) et imposent des exigences plus strictes à l'échelle de la province ou d'un site particulier. Bien que les deux règlements s'appliquent, les exigences les plus strictes des deux sont généralement appliquées, ce qui fait que les normes provinciales ont souvent la priorité. Pour résoudre ce problème et d'autres, l'élaboration de normes d'exercice professionnel en collaboration avec Ingénieurs Canada et les organismes provinciaux de réglementation du génie pourrait soutenir la mise en œuvre du *RESAEU* et contribuer à l'atteinte de multiples objectifs, notamment :

- délimiter les activités relevant du *RESAEU* qui nécessitent l'application de l'ingénierie professionnelle;
- déterminer les cas où il peut être nécessaire de faire appel à des ingénieurs pour la surveillance des effluents et les autorisations temporaires visant les dérivations afin de protéger l'intérêt public et l'environnement;
- simplifier la planification des mises à niveau des usines de traitement des eaux usées à l'horizon 2030-2040, tout en tenant compte des répercussions sur les enjeux prioritaires tels que les émissions de gaz à effet de serre et la gestion des eaux usées au niveau des bassins versants;
- créer des communautés de pratique et des possibilités de perfectionnement professionnel pour les ingénieurs dans ce domaine.

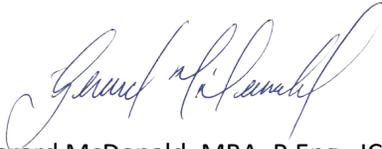
Compte tenu de la perspective unique des ingénieurs, Ingénieurs Canada soumet les recommandations suivantes afin d'améliorer et de renforcer le *RESAEU* :

1. Que le règlement soit élargi pour stipuler que tous les travaux relatifs aux systèmes d'assainissement des eaux usées – notamment les autorisations transitoires et temporaires – doivent être effectués conformément à des principes d'ingénierie bien établis.
2. Que les travaux d'ingénierie relatifs aux systèmes d'assainissement des eaux usées soient approuvés par un ingénieur en titre.
3. Que l'on envisage l'élaboration d'une norme nationale d'exercice professionnel pour faciliter l'application du *RESAEU*.

La volonté du gouvernement fédéral de coordonner les efforts et de collaborer avec des parties prenantes importantes, en particulier la profession d'ingénieur, est essentielle au soutien des initiatives et des règlements relatifs aux effluents, de même qu'au maintien de l'intérêt public et de la protection de l'environnement naturel du Canada. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec le gouvernement pour déterminer comment contribuer au mieux à ces efforts.

.../3

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de commenter cette importante initiative fédérale.



Gerard McDonald, MBA, P.Eng., ICD.D  
Chef de la direction

CC : Jeanette Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (h.c.), P.Eng., IntPE, vice-présidente, Affaires générales et  
Partenariats stratégiques  
Joey Taylor, M.Sc., PMP, gestionnaire, Affaires publiques